

COMPTE-RENDU REUNION BUREAU LSA

26/10/2007

(chez Bénédicte)

En présence de : Muriel du BOISBERANGER, Francine CATHELAIN, Catherine COSTE, Laurence COUTURIER, Joëlle HERSANT, Bénédicte KERMADEC, Marie-Annick LE GUERN, Marie-Florence RONCAYOLO, Marjorie ROUVIDANT

REUNION QUESTIONNAIRE MONTEURS

MERCREDI 7 NOVEMBRE, cafétéria FEMIS, de 20H à 23H,

Dans le cadre de la réunion mensuelle des Monteurs Associés, discussion autour des différents points de notre questionnaire

Betty peut-elle organiser la prise de parole, avec celles qui ont participé au dépouillement ?

Combien serons-nous ? On espère un maximum de participation des scriptes de LSA

Le CR sera mis sur le site.

Suggestions d'enquêtes et de rencontres émanant de LSA pour continuer ce travail amorcé avec les monteurs : comment travailler avec le chef-op ? avec le son ? avec le directeur de prod ? etc.

Exemple avec l'ADP : club de dir de prod et de prod exécutifs ayant en interne des intérêts divergents, plutôt fuyants côté discussions salariales, mais on pourrait déjà aborder avec eux des questions concrètes sur le rapport prod , achats de droits, etc

DEBRIEFING AG du 20 /11 : des échanges d'informations et des interventions (voir CR)

4 réunions par an : bon rythme. Changer la disposition des tables à la Cinémathèque pour plus de convivialité ?

A l'issue de l'AG a été décidé l'envoi à l'Union des syndicats de Producteurs Audiovisuels la lettre suivante :

LETTRE A L'USPA : HEURE DE PREPA

Adressée à Jacques Peskine, copie à Anne Gozé, lecture et ajustements de la lettre qui dénonce avec tact et diplomatie la difficulté à obtenir l'heure supp de préparation de la scripte (la lettre sera mise sur « cris et chuchotements »)

LETTRE AUX SYNDICATS DE PRODUCTEURS

SUITE A LA RENCONTRE LSA/AFAR/ GROUPE 25 IMAGES (26/9) (voir CR)

Une lettre est en cours de rédaction, adressée aux producteurs, dressant une liste de propositions constructives pour optimiser la façon de travailler – par exemple, avoir les scénarios à temps - et dénoncer des incohérences coûteuses. Charles Némès (réal 25 Images) fera le premier jet et l'enverra à LSA et à l'AFAR.

PROCHAINE REUNION INTER-ASSOCIATIONS LE 27 NOVEMBRE

Ordre du jour : participation aux salons, tables rondes, etc. / représentation commune / intégration des associations de réalisateurs aux travaux communs / cartes CNC /questionnaire et table-ronde sur la formation /

8 associations membres : scriptes, assistants, chefs opérateurs, cadreurs, monteurs, chefs déco, casting, régie.

Position de LSA sur l'opportunité d'un regroupement : Prématuré. Encore une année de travail avant de se prononcer sur l'intérêt du regroupement. Il pourrait aussi prendre la forme d'un rassemblement ponctuel sur certaines questions.

Sigle commun (quand le temps sera venu...) : La meilleure proposition pour l'instant : **ITAC** (Inter-association des Techniciens de l'Audiovisuel et du Cinéma) mais appel aux imaginations pour trouver mieux.

Marie-Flo, Bénédicte, Catherine représenteront LSA. Muriel intéressée pour suivre ce dossier.

CARTES CNC

Déroptions trop faciles ?

3 téléfilms peuvent maintenant donner la carte / côté stage labo et stage montage : il y a plus de souplesse également

Abandon ou maintien de la carte ? Sous quelles conditions ?

Que chacun à LSA exprime sa position : Francine va lancer le débat sur « Cris »

REPRESENTER LSA A L'EXTERIEUR

D'une manière générale, où que vous soyez : attention à bien faire le distinguo entre votre opinion personnelle et celle de LSA !

En clair : seuls sont habilités à parler au nom de LSA les membres élus (les membres du bureau, donc) et les membres occasionnellement mandatés par le bureau pour représenter la position de LSA sur tel ou tel sujet défini précisément.

- Scriptes de captation et scriptes de fiction font-elles le même métier ? Opportunité d'une représentation commune ? Débat à suivre.

FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Beaucoup de travail est à répartir

A l'AG de début 2008, LE BUREAU PASSERA DE 10 A 12 MEMBRES

Soit 2 membres supp pour un nouveau poste « Lien avec médias » (subventions, prestige, image LSA, sponsors...)

Muriel a déjà l'expérience de la recherche de partenaires : elle a déjà utilisé l'aide d'étudiants de HEC pour trouver mécènes et sponsors... Voir ce qui peut être fait dans notre cas... (Demander à Valérie Chorenslup si elle peut apporter des pistes...)

Idéal : payer quelqu'un 2 jours par semaine pour travail prospectif et suivi dossiers...

NB : il semble qu'une association puisse employer des gens sans payer de charges sociales

Condition : que le dossier de demande de subventions soit accepté par la Mairie de Paris

ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHERENTS

Remettre à jour la procédure d'accueil, s'assurer que ça marche

BILAN DU SITE

Nécessité de mieux faire les mises à jour du site, l'alimenter en infos une fois par semaine, de revoir notre fonctionnement avec le webmaster

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le dossier « demande de subventions » adressé à la Ville de Paris a été parfaitement suivi et finalisé par Marjorie et Charles. Grâce à eux, il sera déposé dans les temps (fin octobre).

Notre demande d'une subvention de 7500 Euros se base essentiellement sur le financement de notre brochure et le perfectionnement de la gestion du site.

Enquête en cours sur les autres possibilités de subventions : Ministère de la Culture, DRAC, etc.

CINEBOUTIQUE

Pour cause de manque de précision dans l'entente de départ, les ventes de nos cahiers ne donnent pas de retours financiers à LSA. Il y a pourtant certainement eu un accroissement des ventes de cahiers à la Cinéboutique depuis que les nôtres existent et que nous en faisons la publicité ! Il faut donc revoir les termes de cette entente.

Idée : augmenter le prix des cahiers de 1 euro, et reversement à LSA.

Pour le moment, la Cinéboutique propose, en échange des ventes de cahiers, la mise à disposition de sa belle salle de projé et/ou les services de son webmaster

A suivre...

MAISON DES ASSOCIATIONS

Métro Montgallet dans le XIIème, ancienne gare de Reuilly. Demande acceptée... mais qui a reçu la lettre d'acceptation ?

Déception : horaires et jours très contraignants

Les appartements personnels sont plus conviviaux... mais cela peut devenir une charge...

Si on arrive un jour à financer véritablement un poste de « Secrétaire de l'association », nos réunions pourraient se tenir à ce bureau...

BROCHURE / CHARTE / QUESTIONS JURIDIQUES

Dans le cadre de l'élaboration de notre brochure et de notre charte, relancer la Cinémathèque qui proposait l'aide de son service juridique par rapport aux questions de droits relatifs à nos documents (scénarios, photos, etc.)

DONATION/DEPOT DE NOS DOCUMENTS A LA CINEMATHEQUE

Quand on fait une donation on devient membre donateur et en cela membre du Conseil d'Administration

(NB: dans une réunion précédente, Maggie précisait qu'il ne s'agissait pas d'une DONATION mais d'un DEPOT)

FORUM DES METIERS d'EPINAY, VENDREDI 16/11 de 17 à 18H

Participeront à une table-ronde : Marie-Flo pour les scriptes de fiction, Eve pour les scriptes de captation également

SALON DU CINEMA JANVIER 2008 – Avis partagés

Pas encore de réponse ferme sur la demande (sine qua non) d'un stand gratuit commun pour les associations...

OK pour participer à des tables-rondes

Editer des documents ? Avec quel financement ?

Participer à un tournage fictif, tee-shirt « SCRIPTE » sur le dos : sur ce point, réponse négative quasi unanime des scriptes présentes ce soir...

Tout cela sera entre autres débattu à la réunion inter-associations du 27 novembre car il serait bon que nos positions soient communes sur ce type de dossiers

INTERVENTION FEMIS : ½ journée fin décembre

Catherine COSTE et Bénédicte KERMADEC y participeront.

Finaliser le contenu de cette intervention à la prochaine réunion de bureau.

FORMATIONS SCRIPTES

ALTERMEDIA : malgré l'intervention de LSA, leur documentation propose toujours une formation de scripte de long métrage, et pas d'« assistante scripte » comme pour les autres branches « assistants techniciens ». Les conditions de cette formation, déjà dénoncées par LSA, sont toujours en cours.

Projet de suivi de Catherine COSTE et Bénédicte KERMADEC

EN VRAC...

-**Expo BIFI de Sylvette BAUDROT** : <http://cinema.scrip.te.bifi.fr> en ligne sur le site jusqu'à janvier/février

Suggestion : transmettez à vos contacts les interviews de RESNAIS et COSTA-GAVRAS sur le rôle essentiel de la scripte (Laurence transférera un mail avec ces fichiers joints)

-**STOP AUX MAILS PERSO SUR CRIS** : ne pas cliquer sur « répondre ». Il faut **absolument** créer un nouveau message avec l'adresse personnelle du/de la destinataire.

-Mettre au point une **lettre-type de refus** pour les candidatures fantaisistes de stagiaires

-**Attention** : au moment de signer votre prochain contrat cinéma, renseignez-vous sur les 20% d'abattement. Quelque chose a changé: *on peut en bénéficier tout de suite ou les convertir en points retraite (?)*. Idem pour la feuille de Congés Spectacle: faut-il ou pas cocher la case 20% ? Tout cela est à vérifier....

PROCHAINE REUNION BUREAU LE 30 NOVEMBRE CHEZ FRANCINE

JOINT CI-DESSOUS : UN COMPLEMENT AU DOSSIER SUR LES CONVENTIONS DE STAGES

COMMISSION NATIONALE DE LA
NÉGOCIATION COLLECTIVE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA
COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Sous-commission des conventions et accords

Séance du 25 mai 2007

RAPPORT

relatif à l'extension de la convention collective nationale de la production
audiovisuelle du 13 décembre 2006 et ses annexes

I – Les signataires.

La convention collective nationale de la production audiovisuelle a été signée par :
d'une part,

- L'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA),
- Le syndicat des producteurs et créateurs d'émissions de télévision (SPECT),
- Le syndicat des producteurs indépendants (SPI),
- L'association française des producteurs de films et de programmes audiovisuels (AFPF),

d'autre part,

- les organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à la CFDT, à la CGT et à la CFE-CGC.

-

Annexe 4 Stagiaires

L'attention des partenaires sociaux est attirée sur les dispositions de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 relative à l'égalité des chances qui prévoit que les stages en entreprises doivent faire l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement.

Les stages non-intégrés ou facultatifs (article 1-2) ne peuvent donc être effectués par les étudiants que dans le cadre d'une convention tripartite signée par un établissement d'enseignement qui assure l'encadrement du stagiaire. Un diplômé qui a cessé ses études ne peut être stagiaire en vertu des dispositions de l'article 9 de la loi précitée.